

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 42 (1969)
Heft: 2: Le logement des personnes âgées

Buchbesprechung: Bibliographies

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

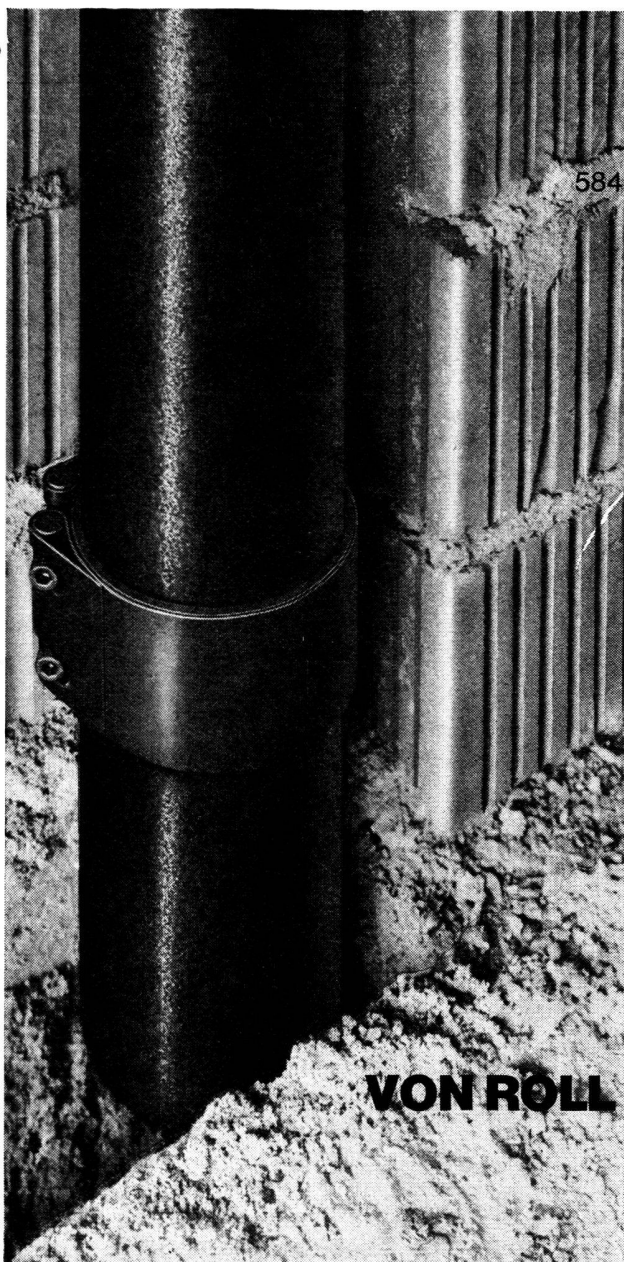
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



VON ROLL

**Les conduites d'écoulement
en fonte ne posent plus
de problèmes à l'architecte**

Grâce au nouveau
collier d'union VON ROLL
elles exigent peu de place
et peuvent être posées
dans les plafonds et parois minces

VON ROLL S.A., Usine de Klus,
4710 Klus

1971; elle concerne 14 000 personnes environ. Son originalité est de supprimer toutes les différences entre les employés et les ouvriers.

Le droit aux vacances, les prestations sociales, le paiement du salaire en cas de maladie ou d'accident, le treizième mois de salaire, les conditions de la caisse de retraite sont identiques pour les employés et les ouvriers. Les primes de l'assurance accidents non professionnels, qui n'étaient pas perçues auprès des employés, ne seront plus retenues sur les salaires des ouvriers; le règlement des absences sera le même pour tout le personnel. Les ouvriers professionnels sont payés *au mois* dès le 1^{er} janvier 1969, les ouvrières et les ouvriers de fabrication à partir du 1^{er} janvier 1971. L'introduction du *salaire mensuel pour tous* s'accompagne de la suppression du contrôle des temps de travail par les horloges de timbrage.

La chimie bâloise est l'une des industries les plus prospères de Suisse. Il n'est pas surprenant qu'elle soit l'une des premières à réaliser l'égalité des conditions de travail des employés et des ouvriers. La nouvelle convention collective n'en est pas moins exemplaire. Elle mérite d'inspirer les autres secteurs économiques, qui devront peut-être prévoir une réalisation par étapes.

Les difficultés de recrutement éprouvées ces dernières années par les professions manuelles sont en partie dues aux discriminations, souvent plus psychologiques que matérielles. Ces difficultés seront surmontées plus aisément par la revalorisation de la condition ouvrière, consécutive à la suppression des différences entre employés et ouvriers.

Bibliographies

A propos des maisons en gradins

(*Terrassenhäuser*, par Lucius Burckhardt et Urs Beutler, «Werk-Buch» 3, Winterthur. 100 pages, 114 photos, 74 plans, broché 14 fr.)

Un ouvrage vient de paraître sur les constructions en gradins. Ce genre de construction n'est pas une architecture en soi. Le fil qui relie les constructions qui nous sont présentées est ténu et on ne voit pas, à première vue, ce que les écoles de Saint-Imier et de Prilly ont de commun avec les cités en gradins.

Ne chicanons pas davantage! Le véritable objet de cet



**Fabrique
vaudoise
d'ascenseurs**

SEGULIFT S.A. 1004 LAUSANNE

64, rue de Genève

Téléphone 24 73 53

ouvrage est dans l'heureuse présentation des cités en gradins qui sont aujourd'hui une des préférences de l'architecture helvétique. Nous en trouvons le choix heureux. Il est témoin de la grande variété des solutions imaginées. La présentation est sans bavures et chaque objet se lit clairement.

Mais le sujet n'est qu'effleuré. Tout reste à dire dans ce domaine. Si, encore une fois, on excepte les écoles, c'est pour constater que chacune des expériences va dans un sens différent: le problème majeur réside en effet dans la forme à donner à la propriété: partout où la propriété individuelle a pris le pas, nous trouvons des habitations sur deux ou trois niveaux: la pente est divisée en tranches verticales jusqu'au sol; là où l'immeuble est locatif, on voit les logements, sur un seul niveau, s'emboîter les uns sous

les autres en se décalant: c'est autrement plus heureux! Espérons que des solutions seront trouvées, grâce à la propriété par étage, pour concilier la commodité et la raison. Une chose doit encore être dite: les façades latérales des cités en gradins sont les choses les plus horribles qui soient lorsqu'elles suivent bêtement la limite de propriété dans la plus grande pente. Il faut donc absolument combiner des décrochements en plan ou, mieux, combiner entre elles plusieurs réalisations en gradins.

Il convient enfin de rappeler que, si les cités en gradins constituent une heureuse utilisation du sol urbain, car elles sont peu exigeantes en superficie et occupent des terrains inutilisables autrement, il ne s'agit pas d'habitations bon marché et que le prix de construction en est élevé.

JPV.

SIMILIS

Farine de pierre

Granulés pour mosaïques

RACLITE

Enduits pour façades et intérieurs

Toutes applications

GRANITA

Enduits pour intérieurs

R. CHARRIÈRE-UDINI
Chemin du Chêne 13 bis

Fabrique de sable artificiel

Renens

Téléphone (021) 34 33 19

Z+ Expositions spécialisées

Fachmessen AG
Zürich-Tor
8957 Spreitenbach
Tel. 056 3 60 61

ELEMENT 69

Exposition spécialisée d'éléments préfabriqués et des matières plastiques dans la construction

journallement de 9.00 à 18.00 h
autobus direct du Terminus Swissair
(Gare principale, Zurich)

15.- 23.3.1969